

# LIVRET D'ACCUEIL

**Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail**

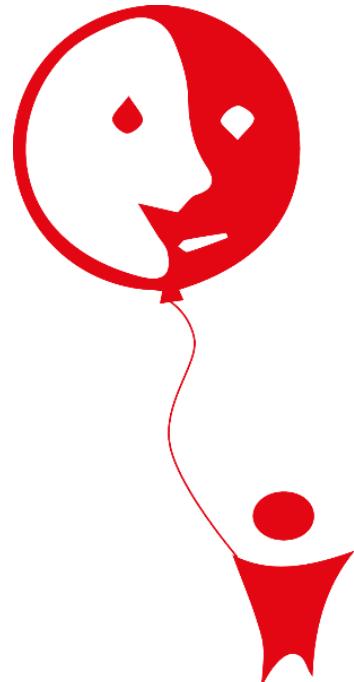
**ESAT Solidarité Du Rhin**

6, rue de la 1<sup>ère</sup> armée

68 420 EGUISHEIM

📞 03 89 41 76 36

✉ [accueil.esat-sdr@arsea.fr](mailto:accueil.esat-sdr@arsea.fr)



**Une place pour chacun,  
Un projet pour tous**

# SOMMAIRE

<b>Mot de bienvenue de la Direction .....</b>	<b>3</b>
<b>L'ESAT de la Ganzau est un des établissements et services gérés par l'ARSEA</b>	<b>4</b>
<b>À qui s'adresse-t-il ? .....</b>	<b>5</b>
<b>Les missions et les moyens .....</b>	<b>6</b>
<b>L'équipe .....</b>	<b>10</b>
<b>Un accompagnement personnalisé .....</b>	<b>11</b>
<b>Votre participation au bon fonctionnement de l'établissement</b>	<b>15</b>
<b>Participation financière .....</b>	<b>16</b>
<b>Assurances.....</b>	<b>17</b>
<b>Traitement des données / RGPD .....</b>	<b>18</b>
<b>Les recours .....</b>	<b>19</b>
<b>Les informations pratiques .....</b>	<b>20</b>

## MOT DE BIENVENUE DE LA DIRECTION

Bienvenue à l'ESAT Solidarité Du Rhin.

Vous commencez aujourd'hui une nouvelle étape de votre parcours, au sein d'un environnement dédié à l'accompagnement, à l'épanouissement et à la valorisation des compétences de chacun.

Ce livret d'accueil a été conçu pour vous aider à mieux comprendre le fonctionnement de l'ESAT, à découvrir les différents services et à faciliter votre intégration. Vous y trouverez des informations utiles pour vous repérer, poser vos propres repères et prendre part à la vie de l'établissement.

Toute l'équipe de l'ESAT Solidarité Du Rhin, ainsi que moi-même, sommes à votre écoute pour vous accompagner dans la construction de votre projet professionnel et, plus largement, dans votre développement personnel et social.

Nous vous souhaitons une belle réussite dans cette nouvelle aventure.

**La direction de l'ESAT Solidarité Du Rhin**

**Véronique KRETZ**

**Créée le 6 mars 1946** par décret ministériel, notre association s'est vue confier une mission de service public avec mandat d'apporter une aide de technique au secteur naissant «de l'enfance inadaptée » chargée de créer et de gérer des établissements pour répondre aux besoins socio-éducatifs et pédagogiques d'une jeunesse en difficultés et à l'abandon au sortir de la guerre.

**Fidèle à l'esprit des fondateurs**, elle s'est constamment adaptée aux politiques publiques en matière sociale et médico-sociale. Elle a développé des actions en direction des personnes en situation de handicap à partir de 1960 et en direction des personnes en difficultés sociales à partir de 1980.

**Depuis 1991 notre mission est reconnue d'utilité publique.**

**Les valeurs** qui soutiennent nos engagements sont au service d'une mission d'intérêt général visant à la protection des personnes fragilisées, vulnérables, dépendantes qui nécessitent un accompagnement personnalisé conduisant à leur émancipation personnelle et citoyenne

Elles s'inscrivent dans une longue **tradition humaniste rhénane** à l'écoute et au service de la personne, dans le respect de sa dignité et le souci de son épanouissement.

Elles s'articulent autour :

- ✓ Du respect des droits, de la singularité et de la dignité de toute personne humaine
- ✓ De l'attachement à l'article 1 de la constitution « la France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale... Elle respecte toutes les croyances »
- ✓ De l'écoute et du dialogue pour des interventions portées par un esprit d'ouverture, et de tolérance,
- ✓ Du refus de toute ségrégation associée à la volonté d'émancipation et d'inclusion sociale.

**Nos activités sont regroupées au sein de 3 pôles :**

**Pôle Protection de l'Enfance :**

Accompagnement des jeunes en difficultés psychosociales

**Pôle Handicap et insertion :**

Actions diversifiées et adaptées à destination de personnes en situation de handicap et autistes

**Pôle Développement Social :**

Prise en compte d'adultes en pluri-difficultés et de seniors

**Président :** Philippe RICHERT

**Directeur Général :** René BANDOL

## À QUI S'ADRESSE-T-IL ?

L'ESAT accueille des adultes en situation de handicap qui ont une reconnaissance de **travailleur handicapé**.

Pour entrer à l'ESAT, il faut avoir reçu une **orientation professionnelle ESAT** délivrée par la **MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

En général, il faut avoir **plus de 20 ans** (ou plus de 16 ans dans certains cas).

L'ESAT est fait pour les personnes qui ne peuvent pas travailler dans une entreprise "classique" (ce qu'on appelle **le milieu ordinaire de travail**) à cause de leur handicap, que ce soit pour un moment ou plus longtemps.

L'ESAT Solidarité Du Rhin peut accueillir des personnes avec une **déficience intellectuelle**. Il peut accompagner jusqu'à **85 personnes**, à temps plein ou à temps partiel. Les personnes accueillies à l'ESAT sont appelées des travailleurs.



### A quoi sert ce livret ?

Ce livret d'accueil vous explique ce que vous devez savoir pour bien comprendre comment fonctionne l'ESAT.

Vous y trouverez des informations :

- Sur ce qu'est un ESAT,
- Sur les activités professionnelles qui sont proposées,
- Sur l'accompagnement que l'ESAT vous propose,
- Sur les règles à respecter,
- Sur les personnes ressources à l'ESAT.



# LES MISSIONS ET LES MOYENS

## » Les missions

L'ESAT Solidarité Du Rhin a pour mission de **proposer un travail**, à temps plein ou à temps partiel, à des personnes, qui en raison de leur handicap, ne peuvent pas travailler dans un entreprise ordinaire ou adaptée.

L'objectif principal de l'ESAT est de **favoriser l'inclusion professionnelle sociale et citoyenne** des travailleurs. L'ESAT aide à l'insertion dans la société et à la participation active au monde du travail.

## » Les moyens

### ▪ **L'activité de production : élément essentiel de l'accompagnement**

L'ESAT vous propose différentes activités professionnelles. Chaque activité nécessite des compétences particulières et des aptitudes spécifiques. Pour chaque activité, atelier, des actions sont mises en place pour aider à maintenir et à développer vos compétences, votre polyvalence et vos capacités.

L'objectif est de vous aider à vous insérer professionnellement, que ce soit à l'ESAT ou en dehors, dans une entreprise. Ces activités s'appuient sur une logique d'entreprise. Le produit fini ou la prestation réalisée est conforme aux attentes du cahier des charges et exigences du client et réalisé dans les délais convenus.

Vous recevez une formation quotidienne aux gestes professionnels, et un plan de formation personnalisé est mis en place chaque année.

L'ESAT Solidarité Du Rhin développe cinq grands domaines d'activités :

1

## LA SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE



- ✓ Montage
- ✓ Assemblage
- ✓ Coupe et perçage
- ✓ Agrafage et collage
- ✓ Contrôle qualité

# 2

## LE CONDITIONNEMENT



- ✓ Produits alimentaires
- ✓ Produits industriels
- ✓ Regroupement par lot
- ✓ Pesage, ensachage

# 3

## LES ESPACES VERTS



- ✓ Tonte
- ✓ Débroussaillage
- ✓ Taille
- ✓ Désherbage/soufflage

# 4

## LES SERVICES GENERAUX



- ✓ Nettoyage des locaux
- ✓ Nettoyage à domicile
- ✓ Repassage et pliage du linge
- ✓ Retouches couture

# 5

## LA MISE A DISPOSITION



- ✓ En entreprise
- ✓ Seul ou en groupe
- ✓ Missions longues ou courtes
- ✓ Activité en fonction des besoins de l'entreprise

### ▪ L'accompagnement médico-social

L'ESAT vous propose différents accompagnements pour vous aider dans votre vie professionnelle et personnelle. Ces accompagnements sont adaptés à vos besoins et peuvent concerner plusieurs domaines.

#### L'accompagnement psychologique

- Pour être écouté(e) et pour pouvoir parler de ce que vous vivez
- Pour mieux comprendre vos émotions votre situation personnelle
- Pour apprendre à gérer les situations difficiles ou stressantes
- Pour vous sentir bien au travail et dans votre quotidien



#### L'accompagnement social

- Pour vous aider à connaitre et faire valoir vos droits (logement, aides...)
- Pour vous accompagner dans vos démarches administratives
- Pour mieux gérer votre budget au quotidien
- Pour vous aider à mettre en place une mesure de protection si nécessaire
- Pour préparer votre retraite



#### L'accompagnement à l'insertion professionnelle

- Pour développer vos compétences professionnelles
- Pour accéder à des formations adaptées
- Pour réaliser des stages ou des missions à l'extérieur de l'ESAT
- Pour être accompagné(e) dans vos démarches liées à l'emploi : CV, lettre de motivation, inscription France Travail, CPF...



## **L'accompagnement à la santé et au bien-être**

- Pour vous aider à adopter une bonne hygiène de vie (alimentation, sommeil...)
- Pour mieux comprendre votre santé et vos traitements médicaux
- Pour vous accompagner dans vos rendez-vous médicaux, si besoin
- Pour vous informer sur les bons gestes à adopter pour rester en bonne santé
- Pour développer votre autonomie dans votre parcours de soins



## **L'accompagnement à l'expression et la communication**

- Pour vous permettre de participer à la vie de l'ESAT et aux prises de décision
- Pour vous exprimer librement dans des espaces comme le CVS
- Pour participer à des comités sur vos droits, sur le FALC...
- Pour développer vos compétences informatiques



## **L'accompagnement aux activités sportives, de loisirs et culturelles**

- Pour vous proposer des activités adaptées à vos envies
- Pour vous aider à gagner en autonomie dans vos choix et déplacements
- Pour vous faire découvrir de nouveaux lieux et expériences
- Pour vous permettre de profiter de la culture, du sport et des loisirs



# L'ÉQUIPE

Pour bien vous accompagner tout au long de votre parcours, plusieurs services travaillent ensemble au sein de l'ESAT. Chacun a un rôle bien précis, que vous pouvez découvrir dans le schéma ci-dessous. Cela vous aidera à mieux comprendre à qui vous adresser selon vos besoins.



Vous retrouverez ce schéma, affiché dans différentes zones de l'ESAT, avec les photos des personnes de chaque service, pour vous aider à mieux les reconnaître au quotidien.

# UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ : LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU PROCESSUS D'ADMISSION

## » Intégrer l'ESAT Solidarité Du Rhin



### ① Le premier contact

Nous organisons un premier entretien avec vous, durant lequel un proche aidant peut être présent. L'objectif est de vérifier que votre projet est en accord avec les missions de l'ESAT. Une visite de l'établissement est proposée. Un stage peut être planifié.

### ② Le stage "découverte"

L'objectif du stage est de vous permettre de découvrir notre organisation et de voir si les modalités d'accompagnement et les activités professionnelles proposées correspondent bien à vos besoins et vos attentes. Il est possible de faire plusieurs périodes de stage.

### ③ La demande d'admission

A l'issue du ou des périodes de stage, vous pouvez adresser une demande d'admission par courrier comprenant votre CV ainsi qu'une lettre de motivation.

### ④ L'admission

L'ESAT Solidarité Du Rhin peut valider votre admission à condition :

- De disposer de places disponibles.
- Que vos besoins et vos attentes soient compatibles avec l'offre de prestation de l'établissement.

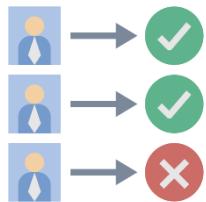
Dans le cas où l'ESAT n'a plus de places disponibles pour vous accueillir, vous serez inscrit sur liste d'attente.

#### **L'admission en ESAT comprend une période d'essai de 6 mois, renouvelable une fois.**

Il vous sera alors demandé des pièces justificatives afin de constituer votre dossier d'admission. Ces documents concernent votre situation administrative (notification MDPH, responsabilité civile, pièce d'identité...) mais aussi votre situation médicale (allergies, appareillage spécifique, personnes ressources...).

## » Votre statut à l'ESAT

L'ESAT n'est pas une entreprise comme les autres. Ici, **vous êtes accueilli dans une structure médico-sociale**. Votre situation est différente de celle d'un salarié classique.



- Vous êtes un usager, pas un salarié.
- Vous signez un contrat d'accompagnement appelé « Contrat de Soutien et d'Accompagnement par le Travail » (CSAT), ce n'est pas un contrat de travail.
- On parle d'admission, pas d'embauche.
- Vous recevez une rémunération.
- Vous êtes couvert par l'assurance santé et la retraite (maladie, maternité, accidents...).
- Si vous ne respectez pas les règles de l'établissement, on peut vous exclure, ce n'est pas un licenciement.

## » Votre rémunération

Tous les travailleurs accueillis à l'ESAT reçoivent une rémunération garantie, fixée par la loi. Elle se compose de :



- **Une partie directe** : 5,1 % du SMIC, payée par l'ESAT.
- **Un complément** appelé « aide au poste » : 50 % du SMIC, financé par l'État.

Ces deux parties forment la rémunération totale, indiquée sur votre bulletin de rémunération. Cette rémunération n'est pas un salaire au sens du droit du travail.

La rémunération commence dès votre arrivée à l'ESAT (hors période de stage). Elle est calculée en fonction du temps de travail : si vous travaillez à temps partiel, elle est réduite proportionnellement.

La rémunération est maintenue pendant les absences pour maladie, après les 3 premiers jours de carence.

Selon votre situation, l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) peut venir compléter cette rémunération. C'est la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui s'en occupe.

Vous cotisez pour votre retraite et vous bénéficiez d'une mutuelle santé complémentaire, avec une participation financière de l'ESAT.

## » Votre droit aux congés

Vous avez droit à 25 jours de congés payés par an, soit 2,08 jours par mois.

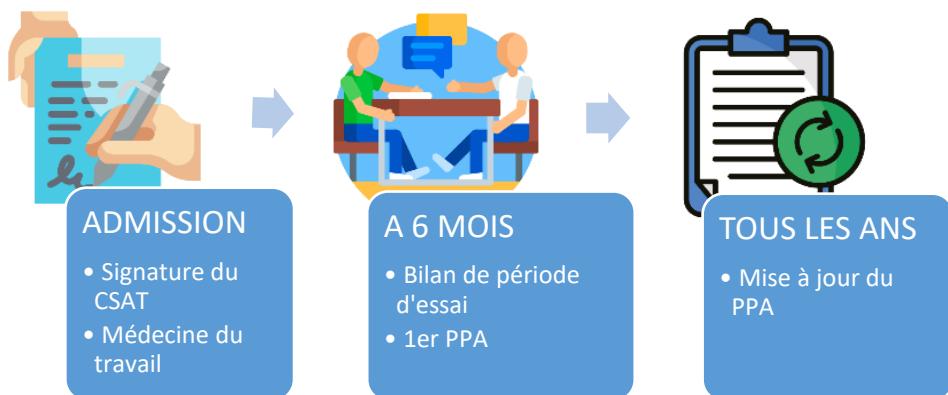
Pour certains événements familiaux importants (décès, mariage, naissance...), vous avez le droit de demander à être absent. Ces jours seront rémunérés sur présentation d'un justificatif.



Les périodes principales de congés d'été et de fin d'année sont décidées chaque année par l'ESAT. Vous trouverez ces dates dans le calendrier de fonctionnement.

En plus de ce livret, le règlement de fonctionnement et la charte des droits et libertés de la personne accueillie expliquent vos droits, vos devoirs et ce qui concerne votre accompagnement à l'ESAT.

## » Le parcours d'accompagnement



## Le Contrat de Soutien et d'Accompagnement par le Travail : le CSAT

Le CSAT est un document qui explique vos droits et vos devoirs ainsi que ceux de l'ESAT. Il encadre votre travail (activités de production) et le soutien médico-social et éducatif dont vous bénéficiez. Après 6 mois passés à l'ESAT, ce contrat est complété par un autre document appelé « Projet Personnalisé d'Accompagnement » (PPA).

## Le Projet Personnalisé d'Accompagnement : le PPA

Le PPA décrit comment vous êtes accompagnés professionnellement et socialement par l'équipe de l'ESAT. Le premier PPA est fait dans les 6 mois qui suivent votre arrivée, puis il est renouvelé chaque année. Ce projet est fait avec vous, en tenant compte de vos attentes, vos capacités, et vos besoins liés à votre situation de handicap. Si vous le souhaitez, vous pouvez demander qu'une personne de votre choix participe à la validation de ce projet.

## » La fin d'accompagnement

La fin de votre accompagnement à l'ESAT peut arriver pour plusieurs raisons :

- **À votre demande :**

Vous pouvez décider de partir, par exemple si vous changez de projet de vie ou professionnel, ou lors de votre départ à la retraite.

- **À la demande de l'ESAT :**

Si l'accompagnement de l'ESAT ne correspond plus à vos besoins, la direction de l'ESAT peut proposer un changement d'orientation.

Si votre comportement met en danger votre santé ou sécurité, celle de vos collègues, du personnel, ou porte atteinte aux biens de l'ESAT ; la direction peut prendre une mesure temporaire de suspension pour un maximum d'un mois. La MDPH est informée de la situation.

La fin de votre prise en charge au sein de l'ESAT est obligatoirement validée par la CDAPH.

# Votre participation au bon fonctionnement de l'établissement

## » Les modalités de participation collective

À l'ESAT, nous encourageons toutes les personnes accompagnées à participer ensemble à la vie de l'établissement. Cela permet à chacun de s'exprimer, de donner son avis et de s'engager. Plusieurs groupes sont organisés pour cela, comme :

- Le Conseil de la Vie Sociale - CVS
- Le Comité Social - CS
- Le Comité Sport, Loisirs et Culture
- L'instance mixte paritaire

Ces groupes sont là pour écouter vos idées, vos suggestions, et discuter de l'organisation, de la sécurité, des projets ou encore de l'utilisation des fonds sociaux.

## » Les modalités de participation individuelle

Participer à titre individuel ça veut dire tout seul.

L'ESAT vous proposera de répondre à des questionnaires. Vous pourrez donner votre avis sur la qualité de l'accompagnement ou des repas qui vous sont proposés.

L'ESAT vous proposera de participer à la création de votre projet personnalisé. Ce document parle de vos objectifs au travail, de votre santé, de votre autonomie, ou encore de vos droits.

C'est très important que vous puissiez participer à la vie de l'ESAT et à votre projet personnalisé. Cela permet à l'ESAT d'être un lieu où chacun est respecté, écouté, et bien accompagné.



## Participation financière

Le travailleur accueilli à l'ESAT **participe financièrement aux frais des repas** dont le montant est indexé au minimum garanti. Les montants de cette participation sont prélevés mensuellement sur la fiche de rémunération.

Le travailleur accueilli à l'ESAT **participe financièrement pour l'utilisation du transport spécifique** mis en place par l'ESAT

## Assurances

Les professionnels salariés de l'ESAT, les professionnels libéraux conventionnées, comme les bénévoles, sont assurés par l'établissement au titre de leur responsabilité civile dans le cadre de leurs activités et missions relatives au fonctionnement de l'ESAT auprès de :

**MAIF**  
200 avenue Salvador Allende  
79 038 NIORT Cedex 9

Chaque personne accompagnée à l'ESAT est responsable de ses actes et de leurs conséquences. Il est donc important que **vous soyez couvert(e) par une assurance responsabilité civile**, qui permet de prendre en charge les éventuels dommages (corporels ou matériels) que vous pourriez causer à d'autres personnes.

Cette assurance doit être souscrite par vous-même ou votre représentant légal.

**Une attestation d'assurance doit être remise à l'ESAT** au moment de l'admission, puis renouvelée chaque année.

## Traitement des données / RGPD

### » LA PROTECTION DE VOS DONNEES

Depuis le 25 mai 2018, une **réglementation européenne protège vos données personnelles**. Les informations que nous recueillons sont nécessaires pour assurer votre accompagnement.

Depuis 2024, un **Dossier Usager Informatisé (DUI)** a été mis en place. Ce dossier permet de **regrouper et sécuriser toutes les informations utiles à votre suivi** social, professionnel et médico-social. Il est protégé et uniquement accessible aux professionnels qui vous accompagnent.



Toutes vos données sont traitées dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

#### Vous avez le droit :

- D'accéder à vos données
- De demander des corrections
- De demander leur suppression
- De vous opposer à leur utilisation
- Ou de demander leur transmission à une autre structure.

Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'oubli, d'opposition et de transmission de vos données.



#### A qui m'adresser ?

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits ou consulter vos informations :

- Vous pouvez en parler directement à **la cadre de l'ESAT**
- Ou **demander un formulaire d'accès à votre dossier personnel** auprès des équipes administratives et médico-sociales.

## Les recours

### » PLAINTES ET RECLAMATIONS

En cas de **plaintes ou de réclamations**, si vous avez un problème, un désaccord ou quelque chose à signaler, vous pouvez :

- Envoyer un message à cette **adresse mail** : [reclamation-esat-sdr@arsea.fr](mailto:reclamation-esat-sdr@arsea.fr)
- Parler à un délégué des travailleurs pour remplir une fiche plainte et réclamation, en **version papier**.

Chaque plainte est étudiée avec attention. Elle est transmise à la ou les personnes compétentes pour vous répondre selon la nature de votre demande.

### » LA PERSONNE QUALIFIEE

Si le problème est plus important et que **vous êtes en désaccord avec l'établissement**, vous pouvez faire appel à une personne qualifiée.

C'est une **personne extérieure à l'ESAT**, désignée par l'ARS, le conseil départemental et le préfet. Elle peut vous aider à faire valoir vos droits.



Monsieur Jean-Luc LEMOINE  
06 76 56 56 17 / [jean.luc.lemoine@gmail.com](mailto:jean.luc.lemoine@gmail.com)

### » LE DEFENSEUR DES DROITS

Si vous pensez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez aussi **contacter le Défenseur des droits**. Ce service est gratuit.



Par courrier, (sans timbre)  
Défenseur des droits  
Libre réponse 71120  
75342 Paris CEDEX 07

Par téléphone :  
09 69 39 00 00

Par internet :

[https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/formulaire\\_saisine/](https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/formulaire_saisine/)

Vous pouvez aussi contacter le délégué territorial du Défenseur des droits dans votre département. Ses coordonnées vous seront données avec ce livret.

## Les informations pratiques

### EQUIPE DE DIRECTION :

Véronique KRETZ : Directrice de l'ESAT Solidarité Du Rhin

Patricia JENNY : Cadre Intermédiaire de l'ESAT Solidarité du Rhin

Ludovic BEAUCHET : Chef d'atelier

### ADRESSE :



ESAT Solidarité Du Rhin  
6, rue de la 1<sup>ère</sup> armée  
68420 EGUISHEIM

### COORDONNEES DE L'ACCUEIL :

03 89 41 76 36

[accueil.esat-sdr@arsea.fr](mailto:accueil.esat-sdr@arsea.fr)

### COMMENT VENIR A L'ESAT SOLIDARITE DU RHIN :

En transport en commun ESAT : **BUS KUNEGEL**

Départ **GARE DE COLMAR**

Arrêt : **UNTERLINDEN**

Arrivée : **ESAT SDR**

- En voiture :  
Utiliser les places de stationnement dans la rue.
- En vélo :  
Un emplacement spécifique est disponible au sein de l'ESAT

### POUR SUIVRE L'ACTUALITE EN LIGNE :

- [www.facebook.com/people/ESAT-Solidarit%C3%A9-Du-Rhin-ARSEA/](https://www.facebook.com/people/ESAT-Solidarit%C3%A9-Du-Rhin-ARSEA/)
- [www.arsea.fr/etablissements/esat-solidarite-du-rhin/](http://www.arsea.fr/etablissements/esat-solidarite-du-rhin/)
- [www.linkedin.com/company/arsea](http://www.linkedin.com/company/arsea)

# Association Régionale Spécialisée d'action sociale d'Éducation et d'Animation



**SIÈGE ET DIRECTION GÉNÉRALE**  
204 avenue de Colmar  
B.P. 10922 – 67029 Strasbourg Cedex  
03 88 43 02 50  
[accueil.direction@arsea.fr](mailto:accueil.direction@arsea.fr)  
[www.arsea.fr](http://www.arsea.fr)

Mission reconnue d'utilité publique